



**AMBASSADE  
DE FRANCE  
AU VIETNAM**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Ref : UNIV01/2023/SCAC

Vu le décret n° EAEA1919649D du 24 juillet 2019 relatif à la nomination de M. Nicolas WARNERY en qualité d'Ambassadeur au VIETNAM.

Vu la décision n°42 en date du 8 août 2021 donnant délégation de signature à Madame Sophie MAYSONNAVE, en sa qualité de Conseillère de coopération et d'action culturelle.

**L'Ambassadeur de France**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention :

- d'un montant de 5.000 EUR ;
- au bénéfice du consortium USTH, représenté par Monsieur Jean-Marc LAVEST, administrateur provisoire.

**Article 2 :** Cette subvention a pour objet de participer au financement de la tenue à Hanoi du conseil d'administration du consortium USTH (4 mai 2023) en vue de l'élection de son futur Président.

**Article 3 :** Le règlement de cette dépense s'effectuera en une fois par virement bancaire sur le compte dont les coordonnées suivent :

Identifiant national de compte bancaire - RIB		Domiciliation			
Banque <b>10278</b>	Guichet <b>02209</b>	N° compte <b>00020387001</b>	Clé <b>26</b>	Devise <b>EUR</b>	<b>CCM TOULOUSE CAPITOLE</b>
Identifiant international de compte bancaire		BIC (Bank Identifier Code)			
IBAN (International Bank Account Number) <b>FR76 1027 8022 0900 0203 8700 126</b>		<b>CMCIFR2A</b>			
<b>Domiciliation</b> CCM TOULOUSE CAPITOLE 51 RUE D ALSACE LORRAINE 31000 TOULOUSE ☎ 05 61 21 03 03		<b>Titulaire du compte (Account Owner)</b> CONSORTIUM USTH CS61321 41 ALLEES JULES GUESDE 31013 TOULOUSE CEDEX 6			
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.		PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			

**Article 4 :** Le bénéficiaire devra fournir un compte rendu financier à l'issue de l'opération désignée à l'Article 2, qui devra être réalisée au plus tard un an après la date de versement de la subvention. En absence de production de ce document, les sommes devront être reversées au régisseur pour le compte de l'Ambassade de France.

**Article 5** : Le bénéficiaire s'engage à communiquer sur la subvention sur le site internet et les réseaux sociaux du consortium USTH.

Fait à Hanoi, le 26/04/2023  
Par délégation de l'ordonnateur secondaire

  
Sophie MAYONNAVE  
Conseillère de Coopération et d'Action culturelle  
Directrice de l'Institut français du Vietnam  
Ambassade de France au Vietnam  
Sophie MAYONNAVE  
Conseillère de coopération et d'action culturelle

Eléments d'imputation budgétaire :

***P185-04-enseignement supérieur et recherche, titre 6 – dépenses d'intervention, activité : 018501A40208,  
sous activité : 185-DGM-ED402-08-001DGM, catégorie 64.***